



Secrétariat général (SG)

Genève, le 30 janvier 2014

Courriel: erecruit@itu.int

A l'attention du Directeur général

Lettre circulaire N° 177

Sujet: **Avis de vacance N° 6P-2014/BR-SSD/EXTERNAL/P5**

Monsieur le Directeur général,

L'emploi décrit en annexe doit être pourvu au siège de l'UIT.

La description d'emploi correspondante, les aptitudes requises des candidats, ainsi que toutes indications utiles, figurent en annexe à la présente lettre.

Les Administrations sont priées de diffuser les avis de vacance à toutes les sources potentielles de recrutement: universités, instituts, associations d'ingénieurs et le secteur privé selon le cas.

Je serais reconnaissant à votre Administration de bien vouloir inciter les candidats et notamment les candidates qualifié(e)s à soumettre leur candidature pour l'emploi mentionné ci-dessus, au plus tard le 31/03/14 sur notre site web <http://www.itu.int/employment/Recruitment/index.html>.

La Conférence de plénipotentiaires a adopté la Résolution 48 (Rev. Guadalajara, 2010), affirmant que: "... lors du choix entre plusieurs candidats ayant les qualifications requises pour l'emploi, la préférence doit être donnée aux candidats de régions du monde qui sont insuffisamment représentées dans les effectifs de l'Union, en tenant compte de l'équilibre qu'il est souhaitable d'obtenir entre le personnel féminin et le personnel masculin. »

Le Conseil à sa session de 2001 a adopté la Résolution 1187 afin d'encourager les Etats Membres et les Membres des Secteurs à suggérer pour des emplois à l'UIT, particulièrement dans les catégories professionnelle et supérieure, des candidates dûment qualifiées.

Les fonctionnaires qui sont déjà au service de l'Union peuvent poser leur candidature à cet emploi.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

Dr. Hamadoun I. TOURÉ
Secrétaire général

Annexes: Avis de vacance N° 6P-2014/BR-SSD/EXTERNAL/P5



L'UIT - principale institution des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication - a pour tâche de connecter le monde. A cette fin, elle gère sur le plan international le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, s'emploie à renforcer l'infrastructure des communications dans les pays en développement et élabore des normes mondiales qui garantissent la parfaite interconnexion de systèmes de communication très divers. L'UIT organise également les manifestations mondiales TELECOM, qui rassemblent les représentants les plus éminents des secteurs public et privé et favorisent les échanges d'idées et de connaissances, dans l'intérêt de tous

AVIS DE VACANCE N° 6P-2014/BR-SSD/EXTERNAL/P5

Date de parution: 30 janvier 2014

Candidatures en cours d'acceptation

Les candidatures féminines sont encouragées

Fonctions: Chef de la Division de la Coordination des systèmes spatiaux

Numéro de poste: R33/P5/536

Date de clôture (23.59 Genève CH) : **31 mars 2014**

Durée de contrat: 2 ans, avec possibilité de prolongation de 2 ans supplémentaires

Type de contrat: Contrat de durée déterminée

Lieu d'affectation: Genève, Suisse

Grade: P5

Organe:

Le Bureau des radiocommunications (BR) est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications et de fournir l'appui technique administratif nécessaire pour les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications organisées par l'UIT, les Assemblées et les Commissions d'études des radiocommunications. Il met en oeuvre les procédures réglementaires internationales pour l'enregistrement des assignations de fréquence et des positions orbitales, apporte son assistance aux administrations pour la coordination et la mise en oeuvre de leurs besoins en matière de spectre des fréquences et de positions orbitales et aide à résoudre les cas de brouillage préjudiciable. Il assure le secrétariat technique spécialisé des Commissions d'études des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications en vue d'établir des Recommandations sur l'utilisation du spectre et les caractéristiques des systèmes radioélectriques. Le BR comprend quatre départements: le Département des services spatiaux, le Département des services de terre, le Département informatique, administration et publications et le Département des commissions d'études.

Unité organisationnelle:

Dans le cadre du Bureau des radiocommunications de l'UIT, le Département des services spatiaux (SSD) est responsable des procédures de coordination et d'enregistrement des systèmes spatiaux et des stations terriennes. A ce titre, il s'occupe de la validation, du traitement et de la publication des données et il examine les fiches de notification d'assignations de fréquence présentées par les administrations en vue de leur inclusion dans les procédures de coordination officielles ou de leur inscription dans le Fichier de référence international des fréquences. Le Département est aussi responsable de la gestion des procédures des Plans d'assignation ou d'allotissement de l'UIT relatifs aux services spatiaux et ainsi que de la fourniture aux administrations d'une assistance en matière de gestion des fréquences. Il comprend la Division de coordination des systèmes spatiaux (SSC), la Division de la notification et des plans des services spatiaux (SNP) et la Division de la publication et de l'enregistrement des services spatiaux (SPR).

Sous la direction du Chef du Département des services spatiaux, le/la titulaire est chargé(e) d'organiser et de gérer les travaux de la Division, et notamment d'appliquer les dispositions du Règlement des radiocommunications, ainsi que les Résolutions, Règles de procédure et Accords régionaux relatifs aux responsabilités du BR dans les procédures statutaires ayant trait à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et aux orbites utilisées par les réseaux à satellite géostationnaire et non géostationnaire; à cet effet, il/elle se tient au courant des nouvelles techniques et de l'évolution technologique et exécute les tâches suivantes:

- Dirige et coordonne l'enregistrement des assignations de fréquence des services de radiocommunication spatiale conformément aux procédures établies dans le Règlement des radiocommunications (RR), aux dispositions connexes du RR et aux Résolutions des conférences mondiales ou régionales des radiocommunications (CMR ou CRR), selon le cas, à savoir:
 - examine les communications reçues des administrations et analyse les renseignements techniques et opérationnels;
 - examine les caractéristiques des assignations de fréquence soumises par les administrations pour en assurer la conformité, d'une part, avec la Constitution et la Convention, le Tableau d'attribution des bandes de fréquences et d'autres dispositions du RR et, d'autre part, avec les dispositions relatives à la coordination et à la demande d'accord concernant l'utilisation des assignations de fréquence avec les autres administrations concernées;
 - applique les différentes phases des procédures spécifiées dans le Règlement des radiocommunications en matière de coordination, de demande d'accord et de notification en vue de l'inscription des assignations dans le Fichier de référence international des fréquences;
 - formule les conclusions proposées qui seront incluses dans les Sections spéciales ou dans la Partie II-S et III-S de la BR IFIC et prépare la correspondance associée, etc., pour examen par le Directeur;
 - applique les procédures du Règlement des radiocommunications en vue d'aider les administrations qui en font la demande.
- Effectue et dirige des études sur les cas de brouillage préjudiciable conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications.
- Dirige et coordonne l'assistance technique ainsi que les études et les éléments pour le Rapport du Directeur en vue des conférences mondiales ou régionales de radiocommunications; participe à ces conférences et assure la mise en oeuvre de leurs décisions.
- Engage, dirige, coordonne et/ou entreprend des études en vue de l'élaboration et de la révision de Recommandations ou Règles de procédure du BR et d'autres textes analogues applicables aux services spatiaux.
- Participe aux réunions des commissions d'études ou aux réunions d'organisations ou de groupes régionaux ayant un lien avec la fonction générale du Département SSD: formule des recommandations et des propositions et informe le Directeur du BR de la suite à donner.
- Participe à des séminaires organisés par le BR ou par des administrations: présente des exposés, met en oeuvre des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires des administrations et anime, à l'intention des experts, des séances d'information sur des questions de gestion des fréquences.
- Dirige et effectue des analyses de rapports concernant les services relevant de la compétence de la Division et formule des observations et des recommandations.
- Assure la liaison et la coordination avec les chefs d'autres divisions des Départements du BR, des autres Bureaux ou du Secrétariat général concernant des questions en rapport avec le domaine d'activité de la Division.
- Supervise les fonctionnaires, planifie les besoins de personnel et les priorités de travail, compte tenu des conditions fixées dans les Plans opérationnels du BR.

- Prévoit et gère les besoins de formation des fonctionnaires et évalue la qualité du travail des fonctionnaires.
- Représente, au besoin, le BR à des conférences internationales et à des réunions organisées par des institutions spécialisées et des organisations internationales ou régionales.
- S'acquitte de toute autre tâche qui lui sera confiée par le Directeur du BR ou par le Chef du Département.

Qualifications requises

Formation:

Diplôme universitaire supérieur en ingénierie des télécommunications ou dans un domaine connexe (sciences/ingénierie, ingénierie électrique/électronique), avec une spécialisation en radiocommunications OU formation reçue dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent à un diplôme universitaire supérieur dans l'un des domaines précités. Pour les candidats internes, un titre universitaire de premier cycle dans l'un des domaines précités, associé à quinze années d'expérience professionnelle pertinente, peut remplacer le titre universitaire supérieur à des fins de promotion ou de rotation.

Expérience:

Au moins dix ans d'expérience à des postes à responsabilité croissante dans le domaine des services de radiocommunication, dont au moins cinq ans dans celui des radiocommunications par satellite au niveau international. Un doctorat dans un domaine connexe peut être considéré comme équivalent à trois années d'expérience professionnelle.

Langues:

Connaissance de l'une des six langues officielles de l'Union (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) au niveau avancé et connaissance d'une deuxième langue officielle au niveau intermédiaire. La connaissance d'une troisième langue officielle serait un avantage. (Selon les dispositions de la Résolution 626 du Conseil, l'assouplissement des conditions requises en matière de connaissances linguistiques peut être autorisé pour les candidats ressortissants de pays en développement: lorsque les candidats de ces pays possèdent une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union, leur candidature pourra être prise en considération.)

Compétences:

- Expérience et aptitude confirmées à diriger un service et à superviser du personnel.
- Connaissance approfondie du Règlement des radiocommunications.
- Une expérience des conférences de l'UIT relatives aux radiocommunications est souhaitable.
- Capacité de nouer et d'entretenir d'excellentes relations avec des responsables à tous niveaux aussi bien à l'UIT qu'à l'extérieur de l'Union.

Rémunération

Traitement annuel: (net d'impôts)

167,628.- USD - 203,436.- USD sans personnes à charge

180,438.- USD - 221,147.- USD avec personnes à charge

Les candidats seront contactés directement en cas de sélection pour un test écrit. Des interviews peuvent être effectuées lors de l'évaluation des candidats.

Pour plus d'information concernant les conditions d'emploi, veuillez cliquer [sur ce lien](#)

Les candidats ne seront contactés que si leur candidature est susceptible d'être retenue

Candidatures en cours d'acceptation



L'UIT est un espace non fumeur